

Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 72 (1958)

Heft: 4

Rubrik: Internationale Chronik = Chronique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAMON JOSÉ MALDONADO Y COCAT : **La Casa de Marquez de Prado y sus Entronques**. Madrid, chez l'auteur, 1956 (III).

L'histoire, les ramifications et la généalogie d'une famille notable de l'Estramadure, les Marquez de Prado, forment le sujet de ce volume, soigneusement documenté et agréablement présenté. De nombreux tableaux généalogiques, remontant par filiation ininterrompue jusqu'au milieu du XV^e siècle, et un index des noms en facilitent la consultation. Un chapitre entier est consacré aux armes de la famille, et il faut louer l'auteur de s'être, dans ce domaine comme dans celui de la généalogie proprement dite, tenu à la réalité documentée sans se laisser influencer par des traditions incontrôlables. On regrettera toutefois l'absence de toute reproduction de sceaux ou autres documents héraldiques. Les dessins des armoiries de la famille Marquez de Prado et des familles alliées s'inspirent en effet d'un style qui rappelle fâcheusement les produits du XIX^e siècle. Ils auraient donc pu être avantageusement remplacés par des originaux.

H. R.

PAUL BOESCH : **Zürcher Ämter- und Gemeindescheiben** (Separatdruck aus dem Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1958), Zürich, 1957 (III).

Cet opuscule nous apporte la dernière des contributions que le regretté Paul Boesch a faites au *Zürcher Taschenbuch* depuis 1948 sur les vitraux armoriés des communes et districts du canton de Zürich. Il s'agit ici des communes d'Ossingen (1573), de Dorf (1581), d'Uetikon (1587), d'Aesch (1587) d'Uhwiesen (1649) et de Wetzikon (1606) (ce dernier probablement un faux). Les descriptions sont, comme de coutume, claires et précises, et agrémentées d'excellentes photographies.

H. R.

JOHANNES BISCHOFF : **Das Amtssiegel des Brandenburg-Bayreuthischen Klosterverwalter-Amtes Frauenaarach und das Dorfsiegel von Eltersdorf** (Sonderdruck aus « Erlanger Bausteine zur fränkischen Heimatforschung », 5. Jahrgang, 5. Heft, Erlangen, 15. 12. 1957 (III).

Partant de l'étude des sceaux utilisés par l'administration du Couvent de Frauenaarach, l'auteur, s'appuyant sur de nombreux autres exemples de la région d'Erlangen, s'attache à rechercher l'origine des emblèmes sigillaires employés par les autorités locales et communales depuis le XVII^e siècle jusqu'à la réforme administrative du début du XIX^e siècle. Si la plupart ont été empruntés à des autorités de caractère judiciaire, il est des sceaux communaux originaux, assez rares il est vrai, mais dont celui d'Eltersdorf, datant du XVII^e siècle, constitue un exemple digne d'attention.

H. R.

MEURGEY DE TUPIGNY : **L'Ordre souverain de Malte, son état actuel**. (Extrait du Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Artistique « Le Vieux Papier »). Auxerre, 1956 (III).

Le but de l'auteur, en écrivant cette brochure de vulgarisation, a été « de prouver que l'Ordre de Malte n'est pas une sorte de club extrêmement fermé... mais une institution infiniment charitable composée sans doute de personnes qui puisent dans l'histoire de leur famille des traditions d'honneur et de culte ancestral, mais aussi de charité et de dévouement... ». Ce propos est admirablement servi par ce résumé lucide et chaleureux de l'histoire, de l'organisation et des activités passées et présentes d'une institution dont on ne connaît en général que les singularités, sans soupçonner l'étendue et l'importance de son action charitable.

H. R.

Internationale Chronik — Chronique internationale

FRANCE. — Un symbole nouveau, la couronne aviale. — Les villes ont pour usage de faire choix, pour timbrer leur symbole communal, d'une couronne murale. Afin de marquer l'importance de la Cité, certaines de ces couronnes sont composées, parfois, d'un nombre de tours assez important.

Depuis la renaissance, en France, de l'art héraldique urbain, les municipalités ont compris l'intérêt qu'elles pouvaient tirer, d'être représentées par un symbole puissant et expressif. La couronne navale que l'on trouve dans tous les manuels d'héraldique, a été utilisée pour timbrer les blasons des villes portuaires ou balnéaires (fig. 12).

Le développement de l'activité industrielle, le progrès de la science font naître la nécessité de la création de nouveaux symboles. Il restait à créer, à la manière de la couronne navale,



Fig. 12.
Armes de Merville
Franceville plage
(Calvados).

une couronne aviale. C'est chose faite depuis quelque temps, et des villes de France qui possèdent, sur leur territoire, un aéroport ou une base aérienne n'ont pas hésité à timbrer leur écu de la couronne aviale (ainsi Bouguenais aéroport de Nantes).

Cette couronne est composée de l'insigne des pilotes aviateurs qui s'exprime symboliquement ainsi : « les ailes qui nous portent et l'étoile qui nous guide ». Pour concrétiser l'implantation sur la terre bretonne la couronne de Bouguenais est chargée de deux mouchetures d'hermine (fig. 13).

Robert LOUIS
Artiste héraldiste, dessinateur
des services officiels de France.

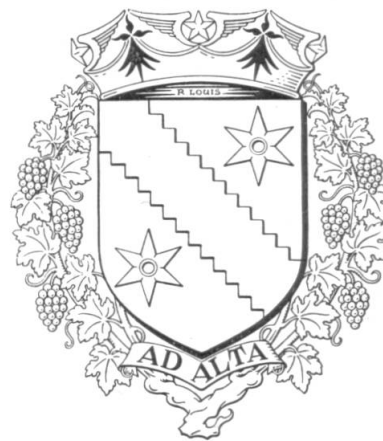


Fig. 13.
Armes de Bouguenais.

ITALIE. — Ayant signalé (AHS 1950, p. 39) la dernière codification officielle de l'héraldique italienne, qui date de 1943, nous croyons devoir mentionner également la volonté de la noblesse italienne de maintenir dans la mesure du possible et avec l'assentiment du roi Humbert II une certaine discipline qui, après l'abolition officielle des titres de noblesse¹⁾ par la République, est d'autant plus souhaitable qu'on a vu en Italie une telle floraison de faux ordres de chevalerie soi-disant dynastiques et tant de faux titres nobiliaires, surtout prétendument byzantins (!), que la situation menace de ressembler passablement à celle de France où même l'Association d'entraide de la noblesse française n'ose pas se prononcer sur le bien-fondé des titres de ses membres, examinant cependant leur caractère nobiliaire.

La noblesse italienne donc vient de se constituer en « Corpo della nobiltà italiana » et fait paraître un bulletin dont le premier numéro²⁾ a publié à nouveau les décrets royaux de 1943 dont elle désire continuer les dispositions aussi dans le domaine héraldique. *Z. de B.*

GESELLSCHAFTSCHRONIKEN — CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS



Heraldisch-Genealogische Gesellschaft „Adler“

Wien I. Haarhof 4a.

In der 73. Vollversammlung am 16. April 1958 konnte Präsident Dr. Ferdinand Graf Wilczek darauf hinweisen, dass die Bestrebungen der Gesellschaft insofern weiterhin von Erfolg begleitet sind als die Mitgliederzahl wenn auch in bescheidenem Umfang so doch ständig zunimmt und jetzt bei über 450 steht, einer Zahl, die weder zur Zeit der Monarchie, noch während der Jahre 1918-1938 je erreicht worden ist.

Beim Heraldischen Kongress in Brüssel war die Gesellschaft durch unseren Korrespondenten Paul Adam (Paris) offiziell vertreten. Den Bericht für die Zeitschrift « Adler » erhielten wir von unserem ebenfalls anwesenden Mitglied Dr. Erhard G. Tabery (Ahlen, Westfalen).

Das österreichische Bundesdenkmalamt hat sich während der letzten Monate wiederholt wegen Feststellung unbekannter Wappen an die Gesellschaft gewendet. Einmal handelte es sich um das Wappen einer ungarischen Familie, eingraviert in anscheinend gestohlenes Siberbesteck, die anderen Male um Adelswappen auf mittelalterlichen Glasfenstern in Kärnten und Steiermark.

In Heft 14/15 der Zeitschrift « Adler » konnten neue Einzelheiten aus der Arbeit des bekannten Heraldikers Hugo G. Ströhl im Zusammenhang mit den von ihm vor 55 Jahren geschaffenen Wiener Bezirkswappen mitgeteilt werden. *H. J.-S.*

¹⁾ L'art. 14 de la constitution républicaine, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1948, dispose: « Les titres nobiliaires ne sont pas reconnus. Les prédicats de ceux existant avant le 28 octobre 1922 sont valables comme partie du nom... »

²⁾ Bollettino ufficiale del Corpo della nobiltà italiana, Anno 1, N. 1, giugno 1958. Rédacteur: nobile Don Achille di Lorenzo, Naples, parco Margherita, 113. Prix du premier N^o: 500 liras. (La publication d'autres N^{os} se fera de cas en cas.)